

CONVENTION DE RESERVATIONEntre, d'une part **l'acheteur** :

M./Mme : _____

Adresse : _____

N° postal, ville : _____

Téléphone privé : _____ Tél. prof : _____

E-mail : _____ Mobile : _____

et, d'autre part **le vendeur, représenté par Cyther Immobilier SA**

L'acheteur déclare réserver et s'engage à acquérir :

Genre ou nom de l'objet : Vente d'un appartement **Lot 1**, **2**, **3**, **4**, **5**, **6****3.5 pièces ou 4.5 pièces en PPE**, selon dossier ci-annexé, *BF N° 1272* sis à 1196 Gland.

N° du Lot	M ²	Millième	Prix
<input type="checkbox"/> 1	90.47	147	1'250'000
<input type="checkbox"/> 2	84.29	138	1'050'000
<input type="checkbox"/> 3	90.31	167	1'150'000
<input type="checkbox"/> 4	84.29	158	1'000'000
<input type="checkbox"/> 5	91.29	150	1'150'000
<input type="checkbox"/> 6	150.56	240	1'650'000

Spécificités de ladite réservation :

- La vente en simultané de 4 lots PPE doit être confirmée à 100% par la Banque.
- Pour confirmer cette réservation, le client s'engage à verser, dans les cinq jours, **un acompte de CHF 35'000.-** (trente-cinq mille francs) auprès du notaire cité ci-dessous.
- L'acheteur s'engage à prendre rapidement contact avec Monsieur Christophe Portier, tél +41 79 285 04 77, pour obtenir la confirmation de son crédit de construction.

Compte de consignation : Étude Association des Notaires Vaudois - Maître Jana ROSSIER LEGERET**Banque** : UBS **IBAN** : CH14 0024 3243 3454 0201 B

(Le solde sera réglé selon les instructions du notaire)

Conditions générales

Le montant de l'acompte sera porté comme 1^{er} acompte sur le prix de vente convenu dans le cadre du contrat de vente immobilière précité. L'acheteur s'engage à conclure une vente quote part terrain avec signature d'un contrat EG avec la société CR Bâtiment, Riant Côteau 5, 1194 Gland.

La présente réservation est subordonnée à l'obtention par l'acheteur, du financement auprès de l'établissement bancaire susmentionné. En cas de refus de crédit dûment motivé, la somme de CHF 35'000.- sera remboursée par le vendeur à l'acheteur ce, sans intérêt.

En cas de renonciation ultérieure de l'acheteur, 50 % du montant de l'acompte restera acquis au vendeur, pour couvrir les frais occasionnés par la présente réservation et comme dédit.

Si l'objet de la présente réservation ne pouvait pas être mis en œuvre, l'acompte serait restitué sans intérêt et l'acheteur renoncerait à toute indemnité et dégagerait le vendeur de toute responsabilité.

Fait à _____, le _____

Le Vendeur**L'Acheteur**_____
p/o Cyther Immobilier SA